

# CHATEAUNEUF-DU-PAPE

## INTERDIT AUX « SOUCOUPES »

VIGNON, 27 octobre. — M. Luien Jeune, maire de Châteauneuf-du-Pape, qui doit être un humoriste, vient de prendre l'arrêté suivant, approuvé par le Préfet du Vaucluse et rendu, aujourd'hui, exécutoire.

« Le Maire de Châteauneuf-du-Pape arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Le survol, l'atterrissage et le décollage d'aéronefs, dits soucoupes volantes ou cigares volants de quelque nationalité que ce soit, sont interdits sur le territoire de la commune.

Art. 2. — Tout aéronef, dit soucoupe volante ou cigare volant qui atterrira sur le territoire de la commune, sera immédiatement mis en fourrière.

Art. 3. — Le garde champêtre et le garde particulier sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ».